BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

CONSEIL NATIONAL
DE LA TRANSITION

IV^{E} REPUBLIQUE

LEGISLATURE DE LA TRANSITION

LOI N° 034-2015/CNT

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2014-006/PRES DU 17 JUILLET 2014 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE DON N°TF 015339 CONCLU LE 17 FEVRIER 2014 ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) RELATIF A L'ACCORD DE DON DU FONDS D'INVESTISSEMENT CLIMATIQUE STRATEGIQUE (PROGRAMME D'INVESTISSEMENT FORESTIER-PROJET DE GESTION DECENTRALISEE DES FORETS ET ESPACES BOISES)

LE CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la transition ;

Vu la résolution n°001-2014/CNT du 27 novembre 2014, portant validation du mandat des membres du Conseil national de la transition ;

a délibéré en sa séance du 25 juin 2015
et adopté la loi dont la teneur suit:

Article 1:

Est ratifiée l'ordonnance n°2014-006/PRES du 17 juillet 2014 portant autorisation de ratification de l'Accord de don n°TF 015339 conclu le 17 février 2014 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) relatif à l'Accord de don du Fonds d'investissement climatique stratégique (programme d'investissement forestier-projet de gestion décentralisée des forêts et espaces boisés).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 25 juin 2015

Pour le Président du Conseil
national de la transition,
le Quatrième Vice-président

CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION
Quatrième Vice-Président
BURKINA FASO

Amadou DABO

Le Secrétaire de séance

Kouroubondou René LOMPO